



DEMANDE D'ADMISSION

À retourner à : FORUM DE L'INVESTISSEMENT - 23, rue de Châteaudun - 75308 Paris Cedex 09
Tél. : 01 75 55 17 00 - Fax : 01 75 55 17 90 - Internet : www.foruminvest.com

Votre société

Raison sociale :
Adresse :
Code Postal : Ville et Pays :
Numéro TVA Intra-communautaire :
Téléphone : Télécopie :
Responsable : Ligne Directe :
Responsable technique : Tél. :
Mail :
Adresse de facturation si différente :

Réservation stand

| Descriptif des prestations voir au dos | Montant € HT |
|---|--------------|
| <input type="checkbox"/> Forum de Paris : stands : 970 € HT le m ² (incluant enseigne, moquette, cloison) 14 et 15 octobre 2011 n° stand : surface : m ² | |
| Forums régionaux : stands : 700 € HT le m ² (incluant enseigne, moquette, cloison) <input type="checkbox"/> Ville : n° stand : surface : m ² du au/...../10 <input type="checkbox"/> Ville : n° stand : surface : m ² du au/...../10 | |
| Optimisez l'efficacité de votre présence en organisant un « atelier privé » présentant votre expertise sur un thème précis. Identifiez votre auditoire, mesurez et qualifiez votre retour sur investissement lors de vos salons privés (sous réserve des disponibilités). <input type="checkbox"/> Forum de Paris : salle de 100 places 1 200 € HT salle de 200 places 2 000 € HT <input type="checkbox"/> Forums régionaux : salle de 100 places 800 € HT La réservation comprend : mise à disposition d'une salle pendant 45mn, équipement complet (chaises, sonorisation, branchement électrique, vidéo projecteur, ordinateur on fourni) suivi d'un salon privé pendant 45mn. | |
| Catalogue officiel (Paris uniquement) votre choix (voir au dos) | |
| Site Internet votre choix (voir au dos) | |
| MONTANT TOTAL HORS TAXE DE VOS CHOIX | |
| MONTANT TOTAL TTC (TVA à 19,6 %) | |
| Montant des arrhes (50 %) : doivent nous parvenir accompagnées du présent bulletin , chèque à l'ordre du Forum de l'Investissement. Une facture vous sera envoyée par retour de courrier. | |

Les ateliers privés (réservés aux exposants)

L'exposant s'engage à respecter le règlement du salon dont les conditions sont celles indiquées au verso. L'envoi de ce bulletin confirme pour l'exposant une réservation ferme et définitive, et l'engage à acquitter le montant total du stand réservé. Les emplacements sont attribués dans la mesure des disponibilités et en fonction de l'ordre d'arrivée des bulletins d'inscription. Toutefois, l'organisateur peut être amené à modifier ces choix sans être tenu pour responsable.

Date

Signature et cachet



DESCRIPTIF PRESTATIONS ET DIVERS

Réduction pour inscription groupée

Elle s'applique aux inscriptions dans plusieurs salons, confirmées par l'envoi du bulletin d'inscription accompagné de l'acompte correspondant* sur la surface globale :

27 m² : 5 % / 45 m² : 10 % / 90m² : 20 %

soit dans votre cas :

* En cas d'annulation du fait de l'exposant, la réduction appliquée perdra « de facto » sa justification et sera réintégrée dans la facturation.

Les ateliers privés (réservés en priorité aux exposants)

La réservation des ateliers privés comprend :

- La mise à disposition d'une salle pendant 45 mn, équipement complet (chaises, sonorisation, branchement électrique, vidéo projecteur et assistance technique, ordinateur non fourni et branchement internet en sus).
- Puis la mise à disposition d'un salon privé durant 45 mn (avec hôtesse, buffet soft (hors alcool) vous permettant de convertir votre public en client potentiel, et surtout de **quantifier** votre **retour sur investissement**.
- L'exclusivité, pendant la durée du Forum, du thème abordé.

Catalogue officiel du Salon (pour Paris uniquement)

Le catalogue est distribué à l'entrée du salon, à tous les visiteurs (35 000 exemplaires).

La publicité que vous aller faire paraître va renforcer **votre visibilité** sur un document imprimé et consulté **pendant et après** le salon.

- | | | | |
|---|------------|--|------------|
| <input type="checkbox"/> double page quadri | 6 600 € HT | <input type="checkbox"/> demi page quadri | 2 370 € HT |
| <input type="checkbox"/> page quadri 2° 4 700 € HT ou 4° de couv. | 5 500 € HT | <input type="checkbox"/> demi page noir et blanc | 1 000 € HT |
| <input type="checkbox"/> page quadri | 4 020 € HT | | |

Site Internet

L'augmentation permanente du trafic sur le site officiel du salon www.foruminvest.com génère la visite d'un nombre croissant d'internautes qui reçoivent nos newsletters ou téléchargent des invitations.

- Gratuit, votre société dans la liste des exposants
- Stand virtuel (Conseillé) 90 € HT

Présence annuelle de votre société sur le site [foruminvest.com](http://www.foruminvest.com) (texte, logo et lien vers votre site).

- Bannière en page d'accueil (visibilité 1 mois) 1500 € HT

RÈGLEMENT

1. L'envoi du bulletin de demande d'inscription confirme pour l'exposant une réservation ferme et définitive, et l'engage à acquitter le montant du stand réservé.
2. Solde (50 %) à verser impérativement un mois avant le début de chaque manifestation, faute de quoi les organisateurs se réservent le droit d'annuler votre participation sans vous restituer les arrhes. En aucun cas, l'exposant ne pourra prendre possession des stands dont le solde n'aura pas été intégralement réglé.
3. Le bulletin devra être rempli et mentionner les différentes villes où vous souhaitez participer, accompagné des arrhes afin de vous faire bénéficier des conditions particulières. Les arrhes ne seront pas restituées en cas d'annulation du fait de l'exposant.
4. Vous recevrez, immédiatement après avoir retourné ce bulletin rempli, la facture et un dossier d'aménagement du stand, (choix de mobilier, téléphone...).
5. Ce bulletin ne constitue qu'une simple demande d'admission. A la réception de ce bulletin, les organisateurs du FORUM DE L'INVESTISSEMENT ET DU PLACEMENT se réservent le droit de ne pas enregistrer votre inscription conformément au règlement des Foires et Salons sans avoir à motiver leur décision. Dans ce cas, ils vous restitueront les arrhes diminuées des frais de dossier. Le renvoi d'une facture est indépendant de l'acceptation de la demande d'admission.
6. Le FORUM DE L'INVESTISSEMENT ET DU PLACEMENT se réserve le droit de demander toute information sur les produits et services que vous souhaitez exposer.
7. Les stands sont nominatifs. Les Sociétés exposantes s'engagent à ne pas partager leur stand avec une autre Société, ni à faire de la publicité pour d'autres sociétés que celle inscrite nommément. En cas de dérogation, une augmentation de 30 % par société sera facturée.
8. Les soussignés reconnaissent avoir pris également connaissance des conditions générales et du règlement des Foires et Salons ; entre autres les règlements du Ministère de l'Intérieur du 23 mars 1965 annexé au décret du 13 août 1954 concernant les mesures de sécurité; et le texte approuvé par le Ministre du Commerce (Arrêté du 7 avril 1970 Alinéa 8 Article 1).
9. Les exposants sont invités à souscrire auprès de leur assurance une extension pour la participation à ce salon : les organisateurs dégagent leur responsabilité concernant les vols, les dommages matériels, corporels ou autres, survenus sur les stands.
10. Les exposants qui font appel à des décorateurs ou à des prestataires pour l'aménagement de leur stand s'engagent à être solidairement responsables du paiement des commandes effectuées pour leur compte par ceux-ci.
11. Forum de l'Investissement se réserve tous droits concernant l'exploitation des conférences-débats organisées au sein du Forum de l'Investissement sur l'ensemble des médias écrits, audio-visuels, télématiques et internet ou autres...

Le statut de "Salon autorisé" a été accordé en province au Forum de l'Investissement et du Placement-Salon de l'Epargne. A Paris, le salon est agréé par décision du Ministère de l'Artisanat et du Commerce en date du 25 octobre 1991.